

THE BEST – FIFA FOOTBALL AWARDS™ 2020

RÈGLES D'ATTRIBUTION

- Les articles ci-dessous traitent du **FIFA FIFPRO World11 masculin**.

Art. 1. Le FIFA FIFPRO World11 masculin est organisé par la FIFA et la FIFPRO.

Art. 2. Il récompense les meilleurs joueurs à chaque poste (cf. art. 6 ci-dessous) sur la base de leurs performances entre le 20 juillet 2019 et le 7 octobre 2020 (inclus).

Art. 3. Pour être éligibles, les joueurs doivent avoir disputé au minimum 25 matches officiels (au niveau national ou international) entre le 20 juillet 2019 et le 7 octobre 2020.

Art. 4. Les lauréats sont désignés par des joueurs professionnels du monde entier.

Art. 5. Tous les votes ont la même pondération.

Art. 6. Chaque votant choisit trois gardiens de but, trois défenseurs, trois milieux de terrain et trois attaquants, sans les classer.

Art. 7. Les joueurs recueillant le plus grand nombre de voix à chaque poste sont retenus comme suit :

- Un gardien au maximum
- Trois défenseurs au minimum
- Trois milieux de terrain au minimum
- Trois attaquants au minimum
- À l'issue de cette sélection, le joueur de champ non retenu recueillant le plus grand nombre de voix est inclus dans le FIFA FIFPRO World11 masculin en tant que quatrième option au poste en question (cf. art. 8 ci-dessous).

Art. 8. Lorsque des joueurs recueillent des voix à plusieurs postes (par exemple, en tant que milieu de terrain et attaquant), celles-ci sont cumulées en vue de la procédure susmentionnée concernant le quatrième joueur de champ. **Le cas échéant, si le joueur en question est sélectionné, il hérite du poste où il a reçu le plus de voix.**

Art. 9. Chaque membre du jury est tenu de déposer un vote valable sur une plateforme en ligne ou sur tout autre système mis en place par la FIFPRO.

Art. 10. En cas d'égalité pour la ou les dernières places disponibles à un poste (lorsque le nombre de joueurs excède le nombre de places disponibles), c'est le ou les joueurs ayant participé au plus grand nombre de matches officiels (au niveau national ou international) qui est sélectionné.

Art. 11. Les lauréats reçoivent leur trophée lors d'une cérémonie organisée par la FIFA.

Art. 12. Tout litige découlant des scrutins est examiné et réglé par la FIFPRO à son entière discrétion. Les décisions de la FIFPRO sont définitives et contraignantes.